



Organisation de l'Aviation Civile Internationale  
Bureau Afrique Orientale et Australe

**Treizième Réunion de Gestion du trafic Aérien/Gestion d'Information  
 Aéronautique /Sous-groupe de recherche et sauvetage  
 (ATM/AIM/SAR SG/13)  
 (Nairobi, Kenya, du 16 au 19 Septembre 2013)**

**Point 10 à l'Ordre du jour: La Coopération Civile/Militaire**

**COOPERATION CIVILE/MILITAIRE**

*(Présenté par le Secrétariat)*

**SOMMAIRE**

Cette note présente un aperçu dans l'évolution de la coopération et de la coordination civile/militaire, ainsi que des informations sur le suivi du Forum mondial de la gestion du trafic aérien sur la coopération civile / militaire organisée au siège de l'OACI à Montréal, Canada du 19 au 21 Octobre 2009 en vue d'encourager la mise en œuvre entre les autorités civiles et militaires.

Suite à donner par la réunion figure au **paragraphe 3**.

**REFERENCES**

Rapport AFI/7  
 Résolution de l'assemblée A37-15, Annexe O.  
 Cir 330  
 Rapports APIRG/17 & 18

Cette note de travail est relative aux objectifs stratégiques: **A & C**

**1. INTRODUCTION**

1.1 La réunion se rappellera du forum de la gestion du trafic aérien mondial relative à la coopération civile/militaire a été convoqué au siège de l'OACI à Montréal, Canada du 19 au 21 Octobre 2009, dans le cadre du suivi des recommandations de la onzième conférence de navigation aérienne (Doc 9828, Rec. 1/2) portant sur la coordination avec les autorités militaires en vue de réaliser une meilleure organisation, gestion et flexibilité de l'espace aérien. Le forum a également recommandé qu'une campagne de sensibilisation soit menée, avec la participation des partenaires civiles/militaires, à travers l'organisation d'événements régionaux.

1.2 Le Forum a mis l'accent sur les dispositions relatives à la question de coordination du trafic aérien civile avec les activités militaires qui sont couverts dans un certain nombre de documents de l'OACI, particulièrement: la Convention (article 3) Les annexes 2, 11 et 15, PANS ATM (Doc 4444), le manuel de planification des services de la circulation aérienne (Doc 9426 ), manuel portant sur les mesures de sécurité relatives aux activités militaires qui s'avèrent dangereuses aux opérations des aéronefs civils (Doc 9554) et le manuel portant sur l'interception des aéronefs civils (Doc 9433).

1.3 Le résultat du Forum a été renforcé davantage par la 37e Assemblée, convoquée en Octobre 2010, qui a formulé la résolution A37- 15, Annexe O, sur *la coordination et la coopération de la circulation aérienne civile et militaire*. L'événement visait à sensibiliser les décideurs et régulateurs civils et militaires, les prestataires de services de navigation aérienne civiles et militaires (ANSP) et les usagers de l'espace aérien civiles et militaires, sur la nécessité d'améliorer la coopération et la coordination civile/militaire en faveur d'une utilisation optimale de l'espace aérien par tous les usagers.

## 2. DISCUSSION

2.1 La réunion se rappellera que la réunion AFI/7 RAN (ténue à Abuja, Nigeria, 1997) a formulé la recommandation 5/3 – relative à la coordination civile/militaire, qui exhorta les Etats à prendre des mesures nécessaires, y compris la création des organes civiles/militaires appropriés, qui auront pour mission d'informer les autorités militaires sur les dispositions de l'OACI, et d'organiser une liaison permanente et une coordination étroite entre les unités ATS civiles et les unités militaires concernées.

2.2 La réunion se rappellera que suite au résultat du forum de la gestion du trafic aérien mondial sur la coopération civile / militaire, des orientations sur la coopération civile/militaire dans la gestion du trafic aérien ont été élaborées avec l'appui des experts civiles et militaires en provenance de plusieurs États et organisations et publiées comme Circulaire 330 (Cir 330, la coopération civilo-militaire dans la gestion du trafic aérien, numéro de commande: Cir 330 - ISBN 978-92-9231-693-8, reproduit à **l'annexe A** de la présente note de travail.

2.3 Le Forum a en outre recommandé que, pour mieux appuyer les améliorations relatives à la coopération entre les autorités et les prestataires de services de navigation aérienne (ANSP), des représentants militaires devraient participer aux réunions, séminaires et autres événements connexes de l'OACI, faisant partie des délégations des États afin de promouvoir et de favoriser la mise en œuvre de la coopération.

2.4 La 37e Assemblée, en guise de suivi des résultats du forum, a approuvé, pour la période triennale 2011-2013 pendant laquelle cinq séminaires/ateliers régionaux sur la coopération civile/militaire auront lieu, de lancer le manuel d'orientation de la coopération civile/militaire dans la gestion du trafic aérien (circulaire 330) au sein des toutes les régions de l'OACI. Le séminaire de la région AFI, organisé en vertu d'un projet de mise en œuvre spéciale (SIP) est prévu d'être organisé à Nairobi, au Kenya du 25 au 28 Novembre 2013, après avoir été reporté de Février 2013.

2.5 La lettre d'invitation au séminaire, Réf: ES AN 4/45-0505 en date du 16 Juillet 2013, a été délivrée aux États et organisations pour leur préparation et participation anticipée. Les États sont donc encouragés à saisir cette occasion pour informer leurs homologues militaires et demander aux autorités militaires de faire la préparation nécessaire afin de participer aux niveaux les plus appropriés à ce séminaire, pour réaliser des résultats positifs.

## 2. SUITE A DONNER PAR LA REUNION

3.1 La réunion est invité d'encourager les Etats à:

- a) Se familiariser avec la circulaire 330 en **Annexe A** de la présente note de travail (circulaire 330 qui est également disponible sur le site Internet de l'OACI (<http://www.icao.int/icaonet/>));
- b) Partager l'information contenue dans la circulaire 330 avec leurs autorités militaires, ainsi que, d'autres manuels d'orientations de l'OACI sur la coopération et la coordination civile/militaire issues de l'assemblée, des réunions régionales sur la navigation aérienne et de l'APIRG; et
- c) Informer les autorités militaires compétentes du séminaire sur la coopération civile/militaire qui se tiendra du 25 au 28 Novembre 2013 à Nairobi, au Kenya et encourager vivement leur participation.

-----